

<https://47.snuipp.fr/Paritarisme-Representativite-du-SNUipp-FSU-47>



Paritarisme : Représentativité de la FSU-SNUipp 47

- SNUipp 47 -

Date de mise en ligne : samedi 8 décembre 2018

Dernière mise à jour : 31 mai 2023

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Sommaire

- [Commission Administrative Paritaire \(...\)](#)
- [Comité Social d'Administration \(...\)](#)
- [Comité Départemental de l'Éducation \(...\)](#)
- [Santé sécurité, Conditions de travail](#)
- [Commission Départementale d'Action \(...\)](#)

<!â€"insérer_sommaireâ€'

Les instances paritaires de concertation ont été mises en place dans la Fonction Publique en 1947.

Elles constituaient la première reconnaissance du droit à l'expression et au contrôle par les personnels. Elles constituent une avancée importante pour le mouvement syndical, par rapport à la situation précédente où les supérieurs, (le plus souvent les Préfets) géraient personnels et structures sans grande transparence, avec de multiples exemples de décisions arbitraires.

- Ces commissions ne sont que consultatives et n'émettent qu'un avis.
En dernier ressort c'est le représentant de l'autorité (IA, Recteur) qui prend les décisions.
- Elles sont paritaires (nombre égal de représentants du personnel et de représentants de l'administration), la présidence revient à l'IA, ou au Recteur, dont la voix est prépondérante.
- Leurs décisions s'inscrivent dans le cadre de la loi (évidemment !) et aussi du budget. Malgré ces limites, ces commissions jouent un rôle important en matière de transparence.
- Elles existent à plusieurs niveaux, par corps de la Fonction Publique, répartie aux divers échelons de l'administration :
National : CAPN, Académique : CAPA, Départemental : CAPD.

À noter : la Loi de transformation de la Fonction publique d'août 2019 a considérablement restreint les attributions des CAPD : la notion même de gestion « collective » des promotions et mutations est depuis vidée de sens.

La FSU-SNUipp siège dans toutes les instances ci-dessous.

Le nombre d'élus dépend uniquement du vote des personnels au cours des élections professionnelles.

Que ce soit pour des questions de carte scolaire, mais aussi pour tout problème personnel, n'hésitez pas à faire appel aux délégués du personnel FSU-SNUipp.

Nous sommes là pour ça !!!

- Exiger plus et mieux pour l'avenir de l'école,
- Dénoncer les effets d'annonce, les fausses « modernisations », les coupes claires dans le budget,
- Construire, rassembler, dire notre volonté de défendre des services publics, gratuits, et laïques,
- Défendre les intérêts des salariés et des élèves,
- Agir pour plus de transparence et de solidarités, â€'
- Vous informer et vous rendre compte, â€'

Tels sont les rôles des élus du SNUipp depuis la création de la FSU en 1992 et ce â€' quel que soit le gouvernement en place.

Commission Administrative Paritaire Départementale : CAPD

Le SNUipp-FSU, créé en 1992 suite à la scission de la FEN, a présenté des listes aux élections professionnelles pour la première fois en 1993.

Depuis, il a su conquérir la confiance des instituteurs et professeurs d'école et devenir le syndicat majoritaire dans le Lot-et-Garonne comme en France.

CAPD de Lot-et-Garonne	SNUipp-FSU	SE-UNSA	SNUDI-FO	SGEN-CFDT				
Années	%	Sièges	%	Sièges	%	Sièges	%	Sièges
1993	32,92	1	49,37	3			17,71	1
1996	46,70	3	38,53	2	4,40	0	10,37	0
1999*	52,48	4	29,21	2	4,46	0	13,86	1
2002	58,72	5	21,78	1	6,28	0	13,22	1
2005	60,70	5	22,51	2	5,99	0	10,75	0
2008	60,41	5	22,84	2	7,82	0	8,93	0
2011	55,89	5	17,46	1	19,79	1	6,86	0
2014**	50,55	4	21,28	1	23,00	2	4,31	0
2018	52,26	4	24,94	2	18,29	1	4,51	0
2022	50,95	4	22,92	2	21,26	1	4,99	0
* En 1999, la CAPD de Lot-et-Garonne est passée de 5 sièges à 7 sièges ** En 2014, la CGT-Éduc'Action avait présenté une liste qui avait recueilli 0,86% des voix.								

Depuis 2020, les attributions des CAPD sont limitées aux **recours** engagés par les collègues contre des décisions prises par l'administration : appréciation des rendez-vous de carrière, refus de temps partiel, de mutation, de disponibilité, de congé formation

Auparavant, son rôle était majeur :

Elle donnait son avis sur l'ensemble des aspects de votre carrière : affectations, déroulement de carrière et promotions, départ en stages de formation continue, départ en stages spécialisé (CAPA-SH), Temps partiels, congé de formation, exéat/ inéat, liste d'aptitude de direction d'école, réemploi-réadaptation, questions disciplinaires, etc

Elle traitait tout ce qui concerne la carrière et l'affectation des personnels.

Depuis 2014, les représentants du personnel y sont élus pour quatre ans (3 ans précédemment).

Composition : 7 représentant-es de l'Administration, 7 délégué-es du personnel.

La FSU-SNUipp dispose de 4 sièges :

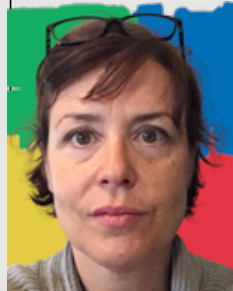
Les élu-es titulaires à la CAPD de Lot-et-Garonne



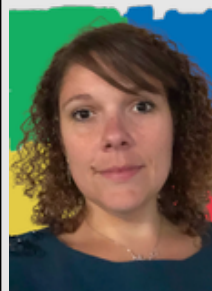
TASTAYRE Sandrine



FISCHER Jacinthe



TUFFAL Sandra



PAILLÉ Audrey

Les élu-es suppléant-es à la CAPD de Lot-et-Garonne



MARTI Éric



PORTIER Christophe



TOKATLIAN Séverine



ARRUAT Guillaume

Comité Social d'Administration Départemental : CSAD

Le CSAD est constitué de délégué-es désigné-es par les organisations syndicales, à partir de leurs résultats aux élections professionnelles.

Ce Comité traite de l'organisation et du fonctionnement du service des écoles et des collèges : carte scolaire, ouvertures et fermetures des postes d'enseignants, de personnels administratifs, plan départemental de formation continueâ€¦

Composition :

- Les représentant-es de l'Administration,
- 10 délégué-es du personnels. Les Fédérations Syndicales y sont représentées.

La FSU dispose de 5 sièges dont les délégué-es de la FSU-SNUipp (2 titulaires et 3 suppléantes).

Les représentant-es de la FSU-SNUipp au CSAD de Lot-et-Garonne



FISCHER Jacinthe



PAILLÉ Audrey



TUFFAL Sandra



TASTAYRE Sandrine



PALPANT Élodie

Comité Départemental de l'Éducation Nationale : CDEN

Il se réunit en préfecture, il est consulté ou donne des avis dans les domaines concernant l'organisation et le fonctionnement du service public d'enseignement dans le département :

- carte scolaire 1er degré
- organisation matérielle des collèges
- répartition des charges des écoles entre les différentes communes
- règlement type des écoles maternelles et élémentaires
- transports scolaires

Il réunit :

- le Préfet et le représentant du Conseil Général
- l'Inspecteur d'Académie
- des représentant·es des communes, du département et de la région
- les représentant·es du personnel enseignant
- des représentant·es des usagers (parents, associations, personnalités)

Y siègent :

- des représentants de l'Administration,
- 10 délégué·es du personnels,
- 10 représentant·es des usagers (parents, élus locaux),
- 1 DDEN,
- 10 représentant·es des collectivités locales.

La FSU dispose de 5 sièges dont les délégué·es de la FSU-SNUipp (2 titulaires et 3 suppléants).

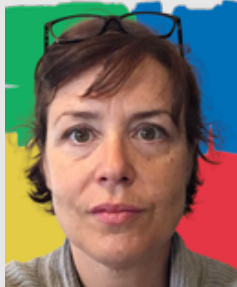
Les représentant·es de la FSU-SNUipp au CDEN de Lot-et-Garonne



TASTAYRE Sandrine



FISCHER Jacinthe



TUFFAL Sandra



ARRUAT Guillaume



TOKATLIAN Séverine

Santé sécurité, Conditions de travail (SSCT)

À noter : la Loi de transformation de la Fonction publique d'août 2019 a dissout le Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail au sein du Comité Social d'Administration.

C'est une « Formation Spéciale SSCT » qui prend le relai.

Il y a lieu d'alerter cette « FS-SSCT » dès qu'un problème de sécurité des agents se révèle.

La FSU-SNUipp revendique une médecine du travail préventive dans tous les départements.

Voir la rubrique : [SSCT](#)

La FSU dispose de 4 sièges dont les délégué-es de la FSU-SNUipp (2 titulaires et 3 suppléant-es).

Les représentant-es de la FSU-SNUipp à la FS-SSCT de Lot-et-Garonne



FISCHER Jacinthe



TUFFAL Sandra



COUDERC Mathieu



PORTIER Christophe



PALPANT Élodie

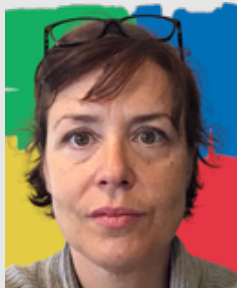
Commission Départementale d'Action Sociale

(C.D.A.S) traite de dossiers personnels sur saisine des collègues : difficultés sociales ou financières, etc.

Nous contacter pour faire appel à ce « service social » peu connu des personnels.

La FSU dispose de 3 sièges dont les délégué-es de la FSU-SNUipp (1 titulaire et 2 suppléants).

Les représentant-es de la FSU-SNUipp au CDAS de Lot-et-Garonne



TUFFAL Sandra



ARRUAT Guillaume



PORTIER Christophe